M Clovis Baril

L'UNION
DES CANTONS DE L'EST.

JOURNAL POPULAIRE

VOL. 20 ARTHABASKAVILLE, SAMEDI 3 AVRIL 1886 No. 13

FEUILLETON DU 3 *Avril* 1886

Les Naufrages de Kertugal

OU

LES RIVALES AMIES.

(*Suite.*)

—Trop jeune pour pleurer tou jours !

— Et tu songes à la consoler ?

—Absolument. Sa beauté mérite cette attention. Puis sa respectable dot viendra fort à point pour me remettre à flot. La banque m'a rasé ; je suis enfoncé, aplati...

—Et tu veux te retaper en province !

—C'est cela.

—Un breton ne s'y laisse point prendre.

—Que veux-tu dire ?

—Que ton chapeau n'est pas encore sous le fer, et ne sera pas retapé de sitôt.

—Comment ?

—En Bretagne, cher, on est bon ; mais point bête, et pas confiant du tout. Tu auras beau aimer ou prétendre, cela ne t'avancera point d'un pas Tu resteras un étranger ; et comme tel, il te faudra fournir des garanties et des preuves doublées de bons titres. N'oublie pas leur « *arveladen* » c'est à-dire, la revue minutieuse, l'inventaire rigoureux de tous les biens meubles et immeubles dont peut jouir le prétendant dans le présent et dans l'avenir C'est une formalité qui prime tout et règle l'amour. Or, si vraiment tu es rasé, comme je le crois et le sais d'ailleurs, que vas-tu faire ?

—C'est fort gênant.

—Très malheureux !

—Ces Bretons-là ! Mais, quand j'y songe, Bertrand n'est pas Breton.

—Il agit comme eux

—Par nécessité. Supposons que j'obtienne la main de Stéphanie ; j'opine qu'il faut faire la noce à Paris et laisser tout cet appareil bizarre de folies bretonnes. Ce qui m'étonne, c'est qu'un homme d'esprit, comme Bertrand s'y soumettre.

—On se voit souvent forcé de subir les coutumes du pays qu'on habite.

—Je comprends : la routine ! Pour ce qui me touche, je veux voguer contre la sottise qu'autorise le temps et me placer partout au dessus d'elle. C'est déjà bien assez d'avoir acheté ce chiffon d'or qui me reste entre les mains.

—Tu ne danseras pas ?

—Quand même !

—Ah !

—C'est certain.

—Avec elle ?

—Avec nulle autre

—Sois heureux.

—Je le serai.

—Je le souhaite et l'espère.

—Parfait.

—Voilà le cortège qui se met en marche.

—Bon ! Daveleyne, par où souffle le vent ?

—Vers l'Eglise, parbleu ! Valery, attention ; pas de bêtises surtout, tu sais? Au revoir !

Après la bénédiction nuptiale et la célébration de l'office divin, les jeunes époux quittèrent le saint lieu, autour duquel se pressait la foule. Accompagnés des nombreux invités et des curieux, ils gagnèrent alors à l'extrémité du village, une pelouse verte, ombragée. Sur tout le parcours ce n'était que coups de feu, que souhaits bruyants, que cris sauvages, expression vigoureuse d'une opulente gaité.

Une table était dressée en plein air, sur la pelouse. On y avait déposé du pain de froment, du beurre, un flacon de cidre flanqué d'un seul verre.

Le maître de cérémonie, un parent, s'approche aussitôt de la table, prend le pain qu'il rompt pour le présenter à l'époux. Celui-ci accepte le pain, en garde une partie, offre le reste à sa compagne ; et l'échanson à son tour, remplit le verre de cidre pour le porter à l'épouse. Laure y trempe les lèvres et le tend à son mari qui le vide d'un trait.

Et la foule à laquelle on verse à boire porte un toast enthousiaste au durable bonheur des jeunes mariés.

On annonce ensuite que le festin est prêt. Cette nouvelle dilate les plus timides poumons, et rien ne saurait exprimer l'effroyable vacarme au milieu duquel on se rend chez Bertrand.

Le menu dit assez ce que dût être ce banquet. Il fut surtout cordial et joyeux. Et Laure, quand tous furent rassasiés, alla avec les invités visiter les pauvres, réunis à deux cents environ dans une vaste cour. Ils attendaient là leur part, la part de Dieu, qui était abondante. Puis la jeune femme tendit la main à son époux pour ouvrir ensemble le bal champêtre ; et la danse devint bientôt générale.

—Bête, morbleu ! archi bête ! Ah ! si je me marie... jamais. Non, non : je te dis non, grommelait Valery, que le tumulte de la fête avait ramené harassés, tout en nage et sans souffle auprès de son ami Daveleyne.

—Comment ! Tu ne t'amuses point ?

—Je ne dis pas ; mais...

—Mais ?

—C'est drôle ; mais il y a excès.

—Comment excès ?

—Je n'ai pas des poumons dont une roche soit la mère ! Je n'y tiens pas moi. Et puis, Daveleyne, si je m'amuse ce n'est pas avec elle. Je ne sais, diable, où Stéphanie est passée ; pas moyen de la joindre ni même de la découvrir. L'as-tu vue, toi, du moins ?

—Non.

—Où est la mariée ?

—A l'heure qu'il est chacun se retire. Partons pour revenir demain. Durant quatre jours de festins, de danses et de folies, tu réussiras peut-être...

—A décrocher la dot ! Ce n'est guère qu'à cela que je tienne.

XII

UN MYSTÉRIEUX PERSONNAGE.

Constance, toujours atteinte de folie depuis qu'elle avait vu

son malheureux fils englouti dans les flots, se trouvait à Kertugal durant les noces de Laure, mais elle ne prit aucune part aux réjouissances. Et Stéphanie, après s'être montrée quelques instants, s'était refugiée auprès de la pauvre mère de son cher Ludovic, qu'elle aussi ne cessait de pleurer.

Laure venait à peine de quitter le toit paternel, lorsque Bertrand prit Rorick à part pour lui dire :

—C'est contagieux cela, mon ami, quand l'une est partie, l'autre rêve de s'en aller ; et tant qu'on a des filles il faut songer à des noces !

—Et lorsqu'on en n'a plus, on est tranquille!

—C'est vrai ; mais jusque-là on a des soucis et des ennuis...

—Mortels ?

—Je ne dis pas cela. Encore si je connaissais ce galopin là!

—Quel galopin ?

—Voyons ! Vas-tu me faire croire que tu n'y es pour rien ?

—J'y suis pour quelque chose ? Voyons, tu te moques de moi ?

—Hum ! Tu ne connais pas Valery ?

—Valéry ?

—Tu m'étonnes.

—C'est toi qui m'intrigues.

—Tiens ! Et Daveleyne ? Tu ne le connais pas davantage.

—Mais lui, c'est mon oncle. Il n'en a pas l'air, je l'avoue ; il est plus jeune que moi. Dis-moi : Daveleyne, qu'a-t il à démêler avec ce Valery ?

—Au fond peu de chose ou beaucoup ; c'est selon. Daveleyne patronne Valéry et me demande, en son nom, la main de ma fille.

—Ah ! Ecoute, mon ami, si Daveleyne patronne Valéry, c'est que le morceau ne pèse pas lourd et ne vaut pas cher, dans les formes pas plus qu'au fond.

—C'est bien mon avis. Je l'ai entrevu un instant ; et, du premier coup d'œil, il a eu le talent de me déplaire.

—Que prétend-il ?

—Obtenir Stéphanie ! Tu comprends ; je tiens à y regarder par deux fois et de très près.

A ces mots, Rorick passa la main sur son front. Il avait pâli ; ses lèvres tremblaient et des larmes mouillaient ses paupières.

Bertrand s'en aperçut et ajouta :

—La malheureuse sans le vouloir a su plaire.

Et faisant un effort Rorick répondit :

—S'il ne vaut pas cher, il choisit bien, ce prétendant. Stéphanie !... Ah ! si mon pauvre Ludovic. Enfin, c'est assez si moi seul je le pleure toujours ! Stéphanie, bien qu'elle le désire et le veuille, ne peut vivre sans cesse avec ce souvenir, ni épouser un long deuil. Il faudra peut-être en dépit d'elle aviser à son bonheur. Cependant une peine nouvelle se joindrait à mon chagrin si elle prenait un mari de la main d'un Daveleyne. Il n'y a par là ni principes, ni mœurs, aucune ombre de constance. Je serais peu surpris d'apprendre qu'il rêve ainsi une affaire d'or.

—Et tu penses que je ferais un marché de ma fille !

—Nullement ; mais comme on peut être trompé j'exprimerai toute ma pensée ; tu agiras ensuite comme il te plaira.

Ce qui me touche, c'est le chagrin de ma fille, et je respecte sa volonté. « Je suis veuve ! » m'a-t-elle dit sur la falaise. Elle cessera de l'être, quand elle sera lasse d'attendre et de pleurer. La noce de Laure a tourné la tête à Valéry. S'il pense que j'ai traité de ma fille à l'exemple des Bretons, il se trompe. Laure était libre et n'a suivi que l'inclination de son cœur. Sans doute, pour contenter tout le monde, j'ai subi des usages, et permis à tout ce bruit, à ce vacarme, à ces folies, de franchir un instant le seuil de ma maison. Il y aurait, en tout cela, quelque chose à prendre et beaucoup à laisser ; mais j'avoue je ne vois nulle part l'ombre d'une chose qui puisse donner du souffle à un coureur de dots ou d'aventures.

—Et pourtant il n'y a point de matière qui prête mieux aux surprises.

—C'est vrai. Cependant pour Stéphanie, tout aussi bien que pour les autres, je me contenterai de guider le cœur sans chercher à la contraindre en rien. Avant tout ce sont mes enfants, je suppose ; et je voudrais bien savoir pourquoi, quand j'ai à leur donner tout ce qu'il faut, j'irais leur créer des misères, et les rendre malheureuses pour le seul plaisir de les voir entourés de l'éclat frivole du superflu. Non, j'ai des entrailles de père et nullement les instincts d'un tyran. Quand on a souffert, mon pauvre Rorick, comme l'un et l'autre nous avons souffert, il est dur de penser que ce que nous avons de plus cher au monde puisse endurer d'égales douleurs. Au moins, si jamais mes filles souffrent ou doivent verser des larmes, je pourrai les consoler sans qu'elles viennent m'accuser.

—Depuis la mort de Ludovic et la ruine d'un projet cher à tous deux, je ne puis comprendre ce que j'éprouve ; mais rien n'est plus vrai : l'amour de mon fils s'est refugié dans mon âme, où il s'est changé en une affection sensible, presque jalouse. Bertrand, je dois l'avouer, mon cœur inquiet veille autour de ta fille comme s'il avait à faire respecter les droits de mon fils qui semblent durer et revivre ! J'espère que ma franchise ne peut vous déplaire ?

—Oh !... c'est singulier ! Moi-même j'éprouve je ne sais quoi ; mais quelque chose d'assez semblable à tes propres sentiments. Assez de cela, je t'en prie ; le thème est trop empreint de tristesse.

Ils étaient arrivés en face du Faucon-Gris.

—J'ai ici un rendez-vous avec ton oncle Daveleyne et Valéry, le fameux prétendant, dit Bertrand à son ami

—Alors je te laisse.

—Pas le moins du monde ; dis donc, j'entends bien te faire assister à la scène qui ne doit se jouer qu'au soir. Nous avons du temps à perdre d'ici-là ; eh bien, que veux-tu faire ?

—As tu quelque projet ?

—Aucun ; ou plutôt j'en ai deux.

—Savoir ?

—Ou bien nous pouvons accompagner ces dames sur les falaises...

—Non ; seules, elles y pleurent plus librement.

—Ou bien, nous irons de ce pas chez Laure, pour voir un peu comment elle dresse son mari. Je serai enchanté d'assister à la pièce ; et curieux de la regarder lui marquant le pas en battant la mesure ! Tu sais, chez nous, les femmes s'occupent de ce soin tout d'abord.

—Allons voir !

Et ils se dirigèrent vers le bourg voisin.

Bertrand préoccupé dit alors à son compagnon :

—Tu vas me dire, mon cher Rorick, pourquoi tu honores ton oncle de tant d'estime et de confiance.

—A quoi bon !

—Pour le plaisir de ne pas l'ignorer, voilà ! je n'ai, pour l'apprendre, aucun autre motif. Tu peux le dire, et moi je puis m'en enquérir, puisqu'il se mêle de nos affaires et songe au bonheur de ma fille ... à son point de vue.

A continuer.

UNE PLANTE COLOSSALE.

Le capitaine John Stone, commandant du navire *The Clever*, a rapporté à Montevideo quelques dépris d'une algue gigantesque qu'il a recueillie dans les environs de l'équateur. Ayant été surpris par un calme plat dans ces régions, les matelots aperçurent à quelque distance du navire un corps flottant à la surface de l'eau paraissant d'une longueur extraordinaire.

Sous la conduite du second du navire, quelques hommes furent en canot dans cette direction et aperçurent alors avec surprise, une algue de dimension gigantesque ; ils la côtoyèrent sur une longeur de plus de 500 mètres et en rapportèrent quelques morceaux au navire.

Examinée par des botanistes, cette plante a été reconnue pour être un superbe échantillon du *macrossytis pyrifera*.

DISCOURS DE M. LAURIER

A LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA QUESTION RIEL :

M. LAURIER : Puisque personne de l'autre côté de la Chambre n'a le courage de continuer le débat, je vais le faire. Le ministre des travaux publics a déclaré que le gouvernement était prêt à discuter, voilà une preuve de courage qu'il prétend avoir. M. l'Orateur, de tout ce qui a été dit jusqu'à présent, et de tout ce qui est tombé des lèvres des honorables membres de la droite, il est une chose, et une seule, sur laquelle nous pouvons tous être d'accord. Nous approuvons tous le tribut qui a été payé aux volontaires par le ministre des travaux publics dans sa défense du gouvernement. Les volontaires avaient un des plus pénibles devoirs à remplir et ils l'ont accompli de la manière la plus louable et qui leur fait honneur ainsi qu'au pays. Mais sous l'uniforme du soldat doit généralement exister un cœur généreux et miséricordieux. De plus nos soldats sont citoyens et ont des intérêts dans le pays, mais lorsqu'ils sont en devoir, ils ne connaissent rien autre chose que leur devoir Mais en même temps on peut très bien penser, que, en devoir le cœur sent et l'esprit pense ; et par conséquent que ceux qui combattaient au Nord-Ouest le printemps dernier pensaient et sentaient, de même qu'un grand soldat, un grand roi, Henri IV de France pensait et sentait après plusieurs années de batailles contre ses sujets rebelles. Chaque fois que son épée infligeait une blessure il disait : " Le roi te frappe, que Dieu te guérisse. " On peut croire que peut-être nos soldats en combattant la rébellion étaient animés d'un semblable esprit : ils priaient Dieu de guérir les blessures qu'il était de leur devoir d'infliger, et de permettre qu'il ne fût pas versé plus de sang que celui versé par eux. Le gouvernement cependant a pensé autrement. Le gouvernement a cru que le sang répandu par les soldats n'était pas suffisant, et qu'il fallait sacrifier une autre vie. Nous avons entendu le ministre des travaux publics s'efforcer de défendre le gouvernement, et dire que son action dans cette circonstance était une stricte nécessité que le devoir à la reine et au pays rendait inévitable. M. l'Orateur, je ne sache pas encore—et n'ai pu l'apprendre d'aucuns des honorables membres de la droite qui ont parlé—que le devoir à la reine et au pays puisse jamais être une entrave à l'exercice de la clémence qui est la plus noble prérogative de la Couronne. Le langage de l'honorable député n'a pas été le premier de cette nature.

Ce n'est pas la première fois que des conseillers responsables on non-responsables de la Couronne cherchent à faire croire au public, et peut-être aussi à eux-mêmes. que le devoir à la Couronne et au pays demande du sang, lorsqu'il était possible d'user de miséricorde. Quand l'amiral Byng fut condamné a être fusillé, pour aucun autre crime que celui d'avoir été malheureux en bataille, il y eut alors des hommes qui dirent au roi que les intérêts du pays exigeaient que la sentence fût mise à exécution, malgré une forte recommandation à la clémence par la cour. Ces mauvais conseils prévalurent, la sentence fut éxécutée. et le verdict de l'histoire, le verdict de la postérité—postérité à laquelle font maintenant appel les honorables députés, a déclaré longtemps après, que l'exécution de cette sentence contre l'amiral Byng était un meurtre judiciaire. Et j'ose prédire, M. l'Orateur, que le verdict de l'histoire sera le même dans ce cas-ci. Chaque fois que le gouvernement a appliqué l'extrême pénalité de la loi, en dépit de la demande de clémence, le verdict de l'histoire a toujours été le même. M. l'Orateur, dans la province ou je demeure, et chez la race à laquelle j'appartiens, l'exécution de Riel a été universellement condamnée comme étant le sacrifice d'une vie, non à la justice inexorable, mais à une basse passion et vengeance. Et maintenant M. l'Orateur, avant d'aller plus loin il convient peut-être de parler de l'état de choses soulevé dans la province de Québec par la condamnation générale du gouvernement, non seulement par ses ennemis mais par ses amis. L'agitation qui a suivi l'exécution de Louis Riel a été étrangement mal jugée, ou je dirai on en a volontairement dénaturé le caractère. La presse tory d'Ontario s'est immédiatement tournée contre ses alliés français de vingt-cinq ans et plus. Elle les a attaqués non seulement dans leurs actions, mais dans leurs motifs. Elle les a accusés d'être animés non pas par des convictions honnêtes, mais d'être animés par rien moins que des préjugés de race ; elle n'a pas seulement accusé ses anciens amis mais toute la race française de vouloir marcher entre la justice et le criminel quand ce dernier était un des siens ; elle nous accuse encore de vouloir arrêter l'exécution de la loi quant cette loi châtie un des nôtres.

Sur cette question, M. l'Orateur je n'ai pas l'intention de suivre l'exemple des honorables membres de la droite et de citer une foule d'extraits de journaux, bien que je puisse en citer de la plus mauvaise nature, du *Mail* et autres journaux conservateurs, contre les Canadiens français. Je ne veux pas apporter d'acrimonie, mais je citerai simplement un paragraphe du *Mail*—et un des plus modérés—qui donnera une idée de l'esprit de l'attaque dirigée contre nous. Le 7 décembre dernier le *Mail* écrivait ce qui suit au sujet des Canadiens français :

> Leurs chefs nous paient de retour aujourd'hui en déclarant qu'ils doivent avoir le droit de suspendre les opérations de la loi contre la trahison, chaque fois qu'ils jugeront à propos de demander la chose en faveur d'un traître d'origine française, même fût-il coupable pour la deuxième fois.

M. l'Orateur, je dénonce cela comme une vile calomnie. Je dis que cela est faux. Je réclame pour mes compatriotes d'origine française que l'on ne peut trouver nulle part ailleurs un peuple plus fidèle et plus docile aux lois- Je réclame pour mes compatriotes d'origine française, et j'en appelle au témoignage de ceux qui les connaissent et ont vécu parmi eux, que, quelles que puissent être leurs fautes, c'est un de leurs défauts d'oublier, de cacher et de pardonner le crime. Il est vrai que dans la présente occasion les Canadiens français ont montré une sympathie sans borne pour le malheureux qui a perdu la vie sur l'échafaud, le 16 novembre dernier. Mais s'ils ont suivi cette ligne de conduite ce n'était pas qu'ils fussent influencés par la question de nationalité, des préférences ou préju-

gés de race, si vous aimez mieux cette expression. Ils n'étaient pas plus préjugés que ne l'étaient les journaux étrangers qui blâmaient l'exécution de Riel. C'est un fait que la presse étrangère, la presse américaine, la presse anglaise et la presse française, presque sans exception, a soutenu que l'exécution de Riel n'était pas justifiable, était inexcusable et contre l'esprit du siècle. Certainement on ne peut accuser cette presse d'avoir agi sous l'influence de sentiments de race, ou préjugés, si vous le préférez. Et de la même manière je dis que les Canadiens français, dans l'attitude qu'ils ont prise, ne se basaient pas sur des prejugés de race mais sur des raisons pouvant être déduites, et qu'ils avaient déduites des faits de la cause. Mais si on dit que les préjugés de race, les liens du sang avaient ajouté plus de force à la conviction raisonnablement formée, cela aurait été parfaitement vrai. Je n'admet pas que les liens du sang puissent aveugler mon jugement jusqu'à m'empêcher de voir le bien et le mal, mais j'admets fortement, et je plaiderai coupable de cette faiblesse, si c'en est une, que si une injustice était commise envers un compatriote, la blessure faite au cœur serait plus profonde et plus vive si cet homme était un parent et ami. Mais je n'admettrai rien de plus. Que ces préjugés de race puissent aveugler mon jugement jusqu'au point de m'induire en erreur, je ne crois pas cela.

Avant d'aller plus loin je désire dire ceci : Il a été dit à maintes reprises par le *Mail* et autre journaux conservateurs que c'était l'intention des chefs canadiens français d'organiser un parti purement français. de mettre de côté tout lien de parti et n'avoir pour tout point de raillement dans cette Chambre, que ce lien de race. Je proteste contre une telle assertion ; elle est mal fondée, calculée pour faire du mal, et n'est pas basée sur la vérité. La formation d'un tel parti serait un suicide politique pour les Canadiens français. Car dès que les Canadiens français qui sont en minorité dans cette Chambre et dans le pays, voudraient former un parti politique, ils forceraient, par le fait même, la majorité à former un parti, et le résultat serait désastreux pour les Canadiens français. Nous n'avons qu'une manière d'organiser des partis Ce pays doit et peut être gouverné seulement sur les questions politiques et administratives, et les Canadiens qui ont pris quelque part dans cette agitation n'ont jamais eu aucune autre intention que de la baser sur de telles distinctions de parti. Pour traiter cette question à fond je ne saurais mieux faire que de citer les paroles prononcées par l'honorable député d'Hochelaga (M. Desjardins) à une assemblée qui a eu lieu récemment à Longueuil. Cette assemblée a eu lieu au mois de janvier, je crois. M, Benoit, l'honorabe député du comté, avait été invité, mais il ne s'est pas rendu, et le fait a été commenté par quelques-uns des orateurs qui parlèrent. M Desjardins dit ce qui suit.

" M Benoit a peut-être bien fait d'hésiter, car j'ai moi-même hésité en voyant en tête de l'invitation que j'ai reçue " Parti National " Si on entend par " parti national un parti autre que ceux existant déjà, je n'appartiens pas à ce parti ; mais si on entend que les libéraux et les conservateurs doivent être unis, et doivent agir de concert lorsqu'il s'agit de nos intérêts nationaux, je suis de ce parti. Par notre agitation nous ne voulons pas qu'un criminel échappe à la mort parce qu'il est Canadiens français ; mais parce que, en autant qu'il s'agit de Jackson et Riel, si le premier à la vie sauve, il doit en être de même pour le second. Nous ne voulons pas d'autres privilèges, nous sommes assez forts, mais ce que nous voulons, c'est justice pour tous. "

Il a été déclaré par un peuple sensé que l'exécution, même si elle était injuste, de l'homme exécuté. et en la folie duquel croient ceux qui lui ont été sympathiques, ne justifié pas l'expansion de sentiment qui a eu lieu dans la province de Québec à l'occasion de la pendaison de Riel. Je diffère de cette opinion. Dans notre siècle, dans notre civilisation, la vie de tout être humain a son prix, et a droit à la protection dans le conseil de la nation Il n'y a pas très longtemps l'Angleterre envoyait une expédition, dépensait des millions, perdait de son meilleur sang simplement pour secourir des prisonniers dont la vie était entre les mains du roi d'Abyssinie. Je dis donc que la vie d'un seul sujet de Sa Majesté est de la même valeur ici, et ne doit pas être traitée légèrement S'il y en a dans cette Chambre qui croient que l'exécution de Riel n'était pas excusable, que dans les circonstance elle n'était pas raisonnable, qu'elle était injuste. je dis qu'ils ont le droit de traduire le gouvernement devant le pays, et s'ils agissent ainsi et que le gouvernement ait à subir son procès, on devra admettre comme conséquence que certaines personnes s'en sentiront plus que d'autres. Il n'est pas probable que les mêmes causes qui ont influencé l'opinion publique dans le Bas Canada aient agi de la même manière sur les autres classes de la société.

Quelques-uns croient que le gouvernement n'a pas accordé la même justice à tous ceux qui furent accusés et prirent part à la rébellion D'autres sont d'opinion que dans l'état d'esprit où était Riel son exécution était un meurtre judiciaire ; mais la majorité du peuple pense que la clémence devait être exercée enver tous les prisonniers, y compris Riel, parce que la rébellion était le résultat de la politique du gouvernement contre les métis. Voilà leur principale raison, et je crois qu'il est trop tard maintenant pour essayer de nier que la rébellion soit le résultat direct de la conduite du gouvernement contre les métis. Il est trop tard pour discuter ce fait Cependant nous l'avons entendu discuter dans cette Chambre et par qui ? Par le dernier homme que je m'attendais à voir discuter cette question—par l'honorable député de Provencher (M. Royal). Il nous a donné l'autre jour son exposé de l'origine de l'insurrection. Tout le monde est responsable de la rébellion, excepté une personne. Le *Globe* est responsable ; le " Farmers Union " est responsable ; les colons blancs sont aussi responsables. Tout le monde est responsable excepté le gouvernement. Le gouvernement est parfaitement innocent, aussi innocent qu'un enfant nouveau né. Telle a été la déclaration faite l'autre jour par l'honorable député de Provencher. Mais si l'honorable député est maintenant plus savant sur cette question, comment se fait-il que les métis seuls aient été persécutés. Si le *Globe* est la cause de cette rébellion, il aurait dû être le premier persécuté. Si les colons blancs furent les instigateurs, ils auraient dû être condamnés Il y a plus que cela L'avocat de la couronne a reçu l'autorité et même instruction spéciale de procéder contre les instigateurs de l'insurrection, des colons blancs, qui certainement auraient été plus coupables que les métis qu'ils avaient poussés à la rébellion. Voici une partie des instructions données au conseil de la couronne par l'exministre de la justice :

Il se peut, et d'après les renseignements qu'a reçus le gouvernement, il semble probable—

On dirait que le gouvernement partage l'opinion de l'honorable député de Provencher, et il dicte l'acte en conséquence.

Il se peut, et d'après les renseignements qu'a reçu le gouvernement, il semble probable que la rébellion a été encouragée activement par les blancs, surtout ceux de Prince-Albert. Du devoir qui vous est confié, rien, je crois, n'est plus important que de trouver, si cela est possible, quelque-uns des hommes qui avec beaucoup plus de connaissance que les métis, les poussèrent à la révolte, et nous attirons votre attention tout spécialement sur ce point.

L'honorable député de Provencher (M. Royal) n'a pas aidé les avocats de la couronne, en déclarant, malgré sa connaissance des faits, qui lui permettait de dire, devant cette Chambre, avec l'autorité qui s'attache à ses paroles, que les colons blancs étaient responsables de la rébellion.

A continuer.

—M. Onésime Belcourt, de la Baie du Febvre, a fabriqué, le 20 mars, deux gallons de sirop d'érable.

NOTE DE L'EDITEUR

1o. *Il est entendu que toute impression fait à notre atelier est payable sur livraison.*

2o. *Pour les annonces mêmes conditions: Les annonces légales judiciaires et autres devront être payées d'avance par le procureur ou agent de la partie intéressée, ou par celle-ci, nous réservant notre recours contre l'un ou l'autre, ou les deux conjointement et solidairement s'il y a lieu.*

3o. *Lorsque les annonces demandées devront être toisées, si elles n'ont pas été payées après la première insertion, elles seront discontinués sans préjudice à notre réclamation pour la publication de la première insertion, contre les parties ou leurs procureurs et agents tel que ci-dessus.*

4o. *Nous répétons que nous ne sommes en aucune manière responsable des opinions émises par nos correspondants auxquels nous laissons toute liberté quant à la forme et au fond.*

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 3 AVRIL 1886.

NOTRE DEVOIR.

Au nombre des 94 qui ont sacrifié au gouvernement sur le vote de la motion Landry, se trouve notre député M. Bourbeau.

Nous nous devons à nous-même et à nos lecteurs de dire que son vote nous a douloureusement impressionné.

Nul doute que le comté l'a été autant que nous.

M. Bourbeau n'a pas même motivé son vote pour nous apprendre comment et pourquoi ses opinions ne sont plus les mêmes maintenant sur l'exécution de Riel, qu'elles l'étaient au 16 novembre et plusieurs semaines après.

Nous avons trop d'estime pour notre député, trop de confiance en son intègre honorabilité, pour croire qu'il s'est le moins du monde laissé influencer par les vils motifs qu'on lui impute.

Tout de même nous devons dire,—notre devoir nous y oblige—que nous ne pouvons faire autrement que de condamner ce vote et de protester même contre le silence dont il a été entouré.

LE BUT POLITIQUE.

Le *Journal* de Waterloo nous consacre encore un petit article fort anodin dans son numéro du 24.

Nous n'y avons trouvé qu'une chose digne de mention : c'est le but politique du confrère.

Cela se détache en traits de boudins, en odeur de tartines, en saveur de beurrées et en d'autres choses encore de son susdit article.

On sait du reste que toutes ces choses font les délices des pendards du parlement et de la presse.

Il ne reste plus au journal qu'à s'écrier comme ce député aux communes : " Je voudrais que le gouvernement pendit un canadien français à tous les ans, car nous obtenons de lui tout ce que nous voulons !..... "

La crême et le miel coulent de l'olympe ministériel, et le boudin, les tartines et les beurrées tombent tout apprêtés dans le bec des pendards.

C'est là leur but politique : que le bonheur de Sancho Pança vous écrase confrère.

TOUJOURS LA BLAGUE.

Voulez-vous connaître si un homme a une bonne cause ?

Examinez le de près et si cet homme respecte la vérité et la justice, soyez tranquille, sa cause est excellente.

Mais cet homme tourne-t-il *son capot* ? se contredit-il ? fait-il dire aux autres ce qu'ils n'ont jamais dit ? exploite-t-il les paroles des prédicateurs, des évêques pour se donner raison ? alors sa cause est mauvaise, archi mauvaise !

C'est la tactique de la *Minerve* et des journaux pendards généralement !

Toujours le mensonge, la blague, l'inconsistance !

Ces jours derniers la *Minerve* prêtait à M. le curé Gibaud les paroles qui suivent :

" Tel qui pratique ostensiblement la religion et se fait même appeler dévot, et qui, une fois sorti de l'église, prêche la révolte, souffle la haine et la discorde, déverse la médisance et la calomnie, est un mauvais catholique. De même, ceux qui s'affublent du titre de *nationaux*, qui prétendent fonder un soit disant *parti national*, en prêchant la révolte et la violation des préceptes de l'Eglise. Etre *national* pour un Canadien français, c'est être catholique. Or, ce prétendu parti national compte dans ses rangs la plupart de ceux qui foulent aux pieds les pratiques et les enseignements de l'Eglise. "

Un reporter de la *Presse* a été voir M. Giband et lui a demandé :

—Alors les idées que vous prêtent la *Minerve* et le *Monde*, sont entièrement fausses et contraires aux paroles que vous avez prononcées hier ?

—Certes oui répondit-il, et je me demande où ces journaux ont pu puiser ces étranges renseignements. Ceux qui les leur ont donnés feraient mieux d'ouvrir les oreilles afin de mieux entendre quand ils assistent au sermon.

La *Minerve* avait déjà falsifié les paroles des évêques Taché, Grandin & Fabre.

La falsification est érigé en système. Que voulez-vous quand on a une mauvaise cause !

QUI A MENTI ?

Est-ce M. Chapleau ou M. le Dr Perrault ?

Nous trouvons dans le discours du Secrétaire d'Etat, le document que voici, pièce inédite, pour prouver que Riel n'était pas fou mais simulait la folie :

" Je soussigné, *médecin de l'Asile de St. Jean de Dieu*, certifie m'être aperçu *quelque jours après l'entré de Riel dans cet asile*, qu'il simulait la folie. L'exagération de ses actes outre passait tellement ce que nous observons généralement chez les personnes réellement atteintes de folie, *qu'un médecin habitué au traitement de ces cas*, ne pouvait s'y tromper. Lorsque je lui fis observer que je ne serais pas sa dupe, *il m'avoua qu'en effet, il simulait la folie*. Et la preuve que j'avais eu raison et que son aveu était sincère, c'est que *j'eus de nombreuses occasions de converser avec lui*, et qu'il me parla toujours d'une manière apsolument lucide et sensé sur tous les sujets dont il m'entretenait. "

Savez-vous ce qui en est ? Ecoutez bien.

Riel est entré à l'asile St. Jean de Dieu le 19 MARS 1876, il en est sorti le 19 MAI 1876, et le Dr. Perreault n'a été nommé médecin de l'asile que TROIS ANS APRÈS c'est-à-dire le 19 septembre 1879.

La vérité est que le Dr. Perrault connaissait alors autant la folie de Riel que le défunt roi Othon en Grèce !

Il y a encore plus. La *Patrie* étant allé aux informations, a pu constater que le susdit Dr. Perrault n'avait rendu aucun service, aucun entendez-vous, aux patients de l'asile, pendant le temps que Riel y était interné.

Encore une fois qui a menti ? Est-ce Perrault ou Chapleau ?....

DRUMMOND & ARTHABASKA.

Etat officiel de la votation.

M. l'officier Rapporteur a bien voulu nous donner les chiffres du relevé de la votation qui sont comme suit :

ARTHABASKA.

	Gir.	Préf.
Arthabaskaville	49	53
St. Christophe	90	24
St. Louis de Blandford	48	44
Princeville	47	14
Stanfold	203	36
St. Norbert	51	35
Chester Nord	44	19
" Est	87	55
" Ouest	137	78
Chénier	78	54
Tingwick	66	44
St. Rémi	54	23
Warwick village	28	59
" canton	48	100
St. Albert	21	44
Ste. Clothilde	12	109
St. Valère de Bulstrode	75	120
Victoriaville	50	79
	1188	990

DRUMMOND.

Drummondville	87	73
Grantham	67	53
St. Germain	271	62
St. Eugène	52	29
Wendover et Simpson	94	83
Wickham Ouest	34	32
Wickham	45	13
L'Avenir	128	61
Durham	32	26
Durham Sud	45	146
Kingsey	77	118
Kingsey Falls	44	71
	976	767
	1188	990
	2164	1757
	1757	
Majorité de Girouard	407	

Quelques journaux prétendent que le vote anglais a fait défaut à Mr. Préfontaine.

Au contraire, notre ami a rallié ce vote presque complètement. Durham et l'Avenir en témoignent. Par contre les irlandais catholiques et les canadiens français se sont unis contre lui le croyant hostile au parti riellisté.

D'autres osent insinuer que si Mr. Préfontaine n'eut pas signé les résolutions du Champ de Mars le résultat eut été meilleur pour lui.

Nous ne le croyons pas, car en supposant que cela lui eut fait perdre l'appui de quelques pendards, cela lui donnait plusieurs votes riellistes qui compensaient.

Il est même plus juste de conclure que s'il n'eut pas signé, la majorité contre lui eut été encore plus considérable à en juger par l'intensité du sentiment public dans l'affaire Riel.

SCÈNE DÉGOUTANTE.

L'Etendard terminait un sien article par la remarque si pleine de patriotique indignation que voici :

" Le télégraphe vous a transmis le vote, donnant une majorité de 94 voix contre la motion Landry.

Je félicite tous ceux que leur bonne fortune n'a pas obligé par état, d'assister à la scène dégoûtante du vote.

Voir nos pauvres Canadiens-Français, rire, gambader, se réjouir d'une défaite infligée à leur race ; observer surtout le rictus de mépris profond avec lequel nos bons orangistes contemplaient ces vainqueurs d'un nouveau genre, donnaient des haut-le cœur.

Ah ! " Nous Canadiens-français ! " Comme nous pratiquons bien la fierté nationale et le sentiment de notre dignité ! "

LES DEUX LANGUES AU PARLEMENT.

Un aveu du *Mercury*, qui n'a cependant pas l'habitude de faire aux canadiens français des compliments exagérés :

" Tous les députés canadiens-français, dit notre confrère, le moteur de la résolution excepté, ont parlé en anglais sur la proposition Landry, et à l'exception de M. Desjardins, ils ont parlé excessivement bien. M. Desjardins lui-même a parlé très clairement en anglais, mais avec moins d'abondance. Il n'est certainement pas à l'honneur des députés anglais des communes, que tous les députés français parlent l'anglais et le parlent bien quand il y a si peu de députés anglais qui parlent le le français et qui le parlent mal, à quelques exceptions près. "

Echos d'Ottawa.

Les prévisions budgétaires déposées jeudi matin, à la Chambre des communes à Ottawa par le ministre des finances, pour l'exercice qui expirera le 30 juin 1887 portent les dépenses à $38,542,609—soit une diminution de $9,000,000 comparativement à l'année courante.

Son Excellence le gouverneur-général a transmis, lundi, aux Communes des copies de certaines lettres d'un caractère confidentiel, touchant la rébellion du Nord-Ouest.

Voici le nombre des députés libéraux de chaque province qui ont voté pour et contre la motion Landry.

Du côté ministériel 15 libéraux d'Ontario, contre 17 ; 4 libéraux du Nouveau-Brunswick, contre 1 ; 1 libéral de la Nouvelle-Ecosse, contre 4 ; 1 libéral du Manitoba, contre 1 ; 2 libéraux de la province de Québec, contre 2. Ces derniers sont MM. Fisher, de Brome, et M. Scriver de Huntingdon.

L'affaire de la nomination de l'hon. sénateur O'Donohoe se corse. Il paraitrait que le sénateur va formellement amener lui-même la question de sa nomination et de son exclusion du cabinet devant le Sénat.

Il prétend qu'il n'y a aucun fondement dans la prétention de Sir John qu'il aurait refusé d'entrer dans le cabinet par crainte de l'affaiblir.

M. O'Donohoe demandera le dépôt de la correspondance relative à ces motifs pour lesquels il n'est pas entré dans le cabinet.

L'hon. Mclelan, ministre des finances a fait mardi son exposé budgétaire aux Communes. C'est cette exposition et les importants sujets financiers et politiques qui s'y rapportent, qui va maintenant faire l'objet des débats.

EN AVANT LES CERCLES AGRICOLES.

Nous sommes autorisé à inviter d'une manière spéciale tous les cercles existants à envoyer des délégués à Québec pour mercredi et jeudi, les 14 et 15 avril courant, à l'occasion de l'assemblée spéciale de la société d'industrie laitière. Il y aura, jeudi, à 10 heures a. m., dans une des chambres de l'Assemblée législative, réunion toute spéciale des délégués des cercles agricoles, en vue de faire connaître les résultats obtenus déjà et d'aviser aux moyens à prendre afin de créer de nouveaux cercles, et de faire prospérer le plus possible ces utiles institutions.

A ce propos, on nous permettra sans doute, de rappeler ce que sont les cercles agricoles, et le but spécial qu'ils ont en vue.

Les cercles agricoles, fondés jusqu'ici à notre connaissance, sont sous le patronage et la direction immédiate du clergé paroissial. Ce sont donc des

sociétés éminemment catholiques. Elles ont pour but de combattre l'émigration, le luxe, l'ivrognerie et l'injustice ; et spécialement de faire aimer l'agriculture, et de prendre les moyens de la rendre plus prospère.

Jusqu'ici, plusieurs cercles n'ont pu être fondés et maintenus avec vigueur, faute de conférenciers. L'an dernier, à la demande du révérend M. Montminy et d'autres amis des cercles, l'honorable premier ministre s'est engagé à envoyer des conférenciers là où ils seraient demandés. Nous avons nous-mêmes reçu un bon nombre d'invitations. Malheureusement un surcroît de travail et une santé un peu chancelante nous a empêché de faire face à ces demandes aussi tôt qu'on l'aurait voulu. Nous espérons, cependant, pouvoir faire notre part, dans un avenir prochain. Plusieurs autres conférenciers sont aussi à la disposition des cercles. De sorte que, pour l'avenir, il faut espérer que les conférenciers étrangers aux cercles ne feront pas défaut.

Nous invitons tout spécialement ceux qui s'intéressent à l'avenir des cercles à se rendre, si c'est possible, à la réunion spéciale–des délégués des cercles, quand même ils ne représenteraient pas un cercle déjà existant. Ils seront les bienvenus. Nous nous mettons à leur disposition pendant leur séjour à Québec, les 14 et 15 avril, pour le cas où nous pourrions leur être utile.

Ed. A. BARNARD.

PAS MEME UN REGRET.

Nous lisons dans la *Vérité*:

Quant aux députés canadiens-français qui ont voté contre la motion Landry, c'est-à-dire qui ont refusé de dire qu'il *regrettent* l'exécution de Louis Riel, les expressions manquent pour les flétrir comme ils méritent de l'être.

On ne leur demandait pas même un vote de *blâme*. C'était un simple *regret* qu'ils étaient invités à formuler !

Or il est impossible, absolument *impossible* qu'un Canadien français ne *regrette*, au moins l'exécution de Riel. Donc tous ces députés, en déclarant solennellement qu'ils *ne regrettent pas* cette exécution, ont voté un mensonge, ont voté contre leur conscience, ont violé leur serment de député.

Les uns ont voté par cupidité : parce qu'ils ont déja reçu ou qu'ils attendent des faveurs ministérielles. D'autres ont voté par pur esprit de parti, parce qu'ils ne peuvent se décider à rompre avec Sir John. Les uns et les autres ont trahi leur devoir, les uns et les autres sont à jamais indignes de la confiance publique.

BAZAR DE STE. CLOTHILDE.

On a bien voulu nous transmettre la liste des objets râflés et gagnés à ce bazar. Nous la publions avec plaisir ;

Edmond Gélinas, Ste. Clothilde, une corbeille en argent. Delle. Amanda Boisclair, Ste. Clothilde, une paire de raquettes, une capuche, un miroir, un parasol, un tablier blanc, un set en or, un tablier de soie, un tableau. Léon Blais Ste Clothilde, un album. Mme. John J. Ross (Premier Ministre) Ste. Anne de la Pérade, un tablier de soie. Delle. Philomène Beaudet Warwick, un gilet en laine, un chapelet. Revd. M. G. Proulx Nicolet, une main en cire. Delle Joséphine Ally Pierreville, un tidy ? Ben. Prince St Grégoire, un smoking cap. Georges St Cyr Ste Anne de la Pérade, une serviette, un accordéon, une horloge. Josaphat Bourque Tingwick, un album. Mme Daveluy St Wenceslas, un chromo. Albert Lainesse St Albert, un oreiller de salon. Emile Morin St Albert, un oreiller de salon. Delle Juliana Marcoux St Albert, un revolver. Omer Guay Victoriaville, un tapis. Henri Charrette Nicolet, un portrait de Mgr Cooke. Turibe Tremblay Nicolet, une paire de bottes. Sévère Désilets Nicolet, un chapeau de castor. Revd. M. Boucher St Albert, un tidy ? H. Pepin Warwick, un canapé. Emmanuel Baron St Léonard une machine à coudre. Mme A. Champoux St Wenceslas un manteau d'enfant. Dr L. A. Fortier St David, une lampe. M. A. Foucault St Léonard, Sideboard. Delle Rosa Triganne Warwick, une statue de la Ste Vierge. Delle Hortense Salois St Bonaventure une montre en argent. Ed. Legendre Nicolet, une montre en argent. Dr. Desaulniers Nicolet, une montre en or. Evariste Gélinas Ste. Clotilde, un quart de farine. Delle Héloïse St Cyr Ste. Clotilde, un tableau. Hercule Therrien, Ste. Clotilde, un attelage. Olive René, Ste Clotilde, un couvrepieds. Hermann Lemire Ste. Clotilde, un bureau de toilette. Mme A. Martel Ste. Clotilde, un portrait de Mgr Gravel. Delle Ernestine Gélinas, Ste Clotilde, une petite robe. Mme Louis Constant. Ste Clotilde, un chapelet. Mme Nazaire Constant, Ste Clotilde, une machine à coudre. Calixte Désilets, Ste Clotilde, une voiture. Calixte Hébert, Ste Clotilde, un huilier en argent. Delle Laura Boisclair Nicolet, un tablier.

Quand à l'élection nous tenons de bonne source que, sans un malentendu entre les amis de M. Ball, ce monsieur eut été certainement élu. La grande popularité de cet entreprenant compatriote lui assurait un triomphe facile.

Il y avait aussi deux demoiselles sur les rangs, et madelle Landry l'a emporté sur sa concurrente Madelle Gelinas. Un cadeau lui sera fait.

Les dames du bazar remercient chaleureusement les personnes généreuses qui ont contribué au beau succès qu'elles ont obtenu.

Elles n'ont qu'un regret c'est de n'avoir pu, faute de local, recevoir mieux les nombreux étrangers qui sont venus, plusieurs de loin, pour assister à leurs soirées.

Elles espèrent que tous leur pardonnent les contretemps qu'ils ont pu éprouver, en songeant que Ste Clothilde est une pauvre paroisse et que, franchement, elles ne s'attendaient pas à tant de dévouement et de générosité de la part des étrangers à la paroisse.

Le cheval de $125 ne sera râflé qu'à Pâques, le nombre des billets n'étant pas assez considérable.

Le bazar a rapporté $950,00 et il restera net, toutes dépenses payées, environ $800,00. Résultat magnifique et qui fait honneur à nos amis.

Nous dirons à M. le curé St Cyr qu'il a réussi à merveille pour son coup d'essai !

Bravo donc pour Ste. Clothilde.

MANITOBA.

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* reçoit de M. T. A. Bernier, de Saint-Boniface, une lettre dont nous extrayons le passage suivant. Nous attirons spécialement l'attention de la classe agricole de la province de Québec sur les remarques que nous citons. C'est une question excessivement importante au point de vue des intérêts de notre race au Nord Ouest :

Les terrains, dit M. Bernier, sont retombés au prix qu'ils étaient avant la fièvre de spéculation. Jamais nos compatriotes ne pourront à l'avenir compter sur de meilleures chances pour s'établir ici Tout le long de la Rivière Rouge, sur les lignes de chemin de fer, à proximité des stations, il est possible pour un homme ayant un petit capital de se faire pour le moment un chez soi, et pour l'avenir, une grande aisance. Combien n'y a-t-il pas de petits propriétaires dans vos environs qui végètent sur une petite propriété, et qui voient le moment où leurs enfants les laisseront, parce que leur propriété ne sera pas assez grande pour être divisée entre chacun de leurs enfants, qui pourraient, en réalisant leur avoir, venir se mettre dans notre province en état d'établir en quelques années, en quelques mois je dirais même, tous leurs enfants au tour d'eux, et mieux que ces propriétaires ne sont eux mêmes à l'heure actuelle.

Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

LE VOTE

SUR LA MOTION LANDRY:

Pour—MM. Allen, Amyot, Armstrong. Berger, Bain, (Soulanges). Bechard, Bergeron, Bernier, Blake, Bourassa, Cameron, (Huron), Cameron (Middlesex, Campbell, (Renfrew), Casy. Casgrain, Cook. Coursol, Daoust, De St Georges, Desaulniers. (Mackinongé], Desjardins, Duquet, Edgar, Forbes. Gaudet, Geoffrion, Gigault, Glen, Guay, Gironard, Guilbault, Harley. Hotton. Kirk. Labrosse, Landerkin, Landry, (Montmagny) Langelier, Laurier, Lister, McMillen, [Vaudreuil] McIntyre. Massue, Mills, Ouimet, Rinfret Robertson, (Helbarn] Somerville, [Bruce], Trow, Weldon, Wells—Total: 52.

Contre —MM. Abbott, Allison, Bain, [Wentworth]. Baker,]Missiquoi), Baker, [Victoria], Baker, Baward, Bratty, Bell, Benoit, Bergin, Billiy. Blondeau, Bossé, Bourbeau, Bowell, Bryson, Burpee, Cameron, [Inveness], Campbell, [Victoria]. Carling. Caron, Cartwright, [Chapleau, Chartory, Cimon, Cochrane, Colby, Costigan, Canghling, Curran, Cuthbert, Daly, Davies, Dawson. Desaulniers, (St. Maurice) Dickinson, Dodd, Dugas Dondas, Everett, Farroy, Fergnson, Leeds et Grenvilce], Ferguson, [Wellends], Fisher, Fortier Gagné. Gault, Guilmour, Gordon. Grandbois, Guillet, Gunn, Hsckett, Haggart, Hall, Hey, Heckey, Hesson, Hillard, Homer, Hurteau, Innes, Irwine. Ives, Jackson, Jamieson, Jenkins, Kaulback, Kilvert, King. Kinney, Krauz, Landriy, [Kent]. Langevin. Lesage, Livingston, MacDonald, [Kings] Mackenzie, Mackintosh, MacMaster, MacMillan, (Middlesex), McCallum McCarthy, McCraney, McDougall (Picton), McDougall [Cap Breton], McGreevy, McLelan, Moffat. Moutplaisir, Melock, O'Brien. Orton. Paint, Paterson. (Brant] Paterson, [Essex], Pinsonnault, Plath. Pope, Pruyn, Ray, Reid, Riopel' Robertson (Hamilton), Robertson [Histing], Ross. Royal, Rykert. Scott, Scriver. Shakespeare, Shanly, Small Smith. Semerville [Brant], Springer. Sproule, Stairs. Sutherland (Oxford], Taschereau, Tassé, Tsylor, Semple. Thompson, (Antigonish], Sownshend, Tupper, Tyrwhitt Valin. Vanasse, Wallace, [Albert], Wallance, (York], Ward, Watson, White, [Cardwell], White (Renfrew], Wiglo, Wilson. Wood. [Brockvill] Wood Westmorland], Woodworth, Wreght.—Total 146

LES GREVES

Les grèves en Europe prennent un caractère de plus en plus grave.

Les dernières dépêches mandent que plusieurs milles émeutiers armés sont en possession de la ville de Charleroi et déjà plusieurs magasins et résidences privées ont été pillés. Quelques-uns ont été incendiés.

Les troupes ont été attaquées par les émeutiers, alors l'ordre de faire feu leur a été donné.

Vingt émeutiers ont roulé sur le sol pour ne plus se relever et plusieur centaines ont été blessés

Cette mesure extrême a causé une grande excitation dans la ville.

Les grévistes sont plus menaçants que jamais et la situation se complique.

A Chateleneau. La Louverie, Gilly Chatelet et Couillet les grévistes se sont rencontrés avec les troupes et plusieurs personnes ont été tuées et blessées Pour faire face au flots grandissant de la grève les autorités de ces villes ont demandé de nouvelles troupes.

Le château d'Outremont et la verrerie de Marchivel à Bruxelles ont été incendiés par les émeutiers

Les ouvriers abandonneront probablement l'ouvrage vu que les propriétaires des mines Herstal ont refusé une augmentation de gages. Dans toute la région minière les grévistes forcent les ouvriers à abandonner l'ouvrage. On a demandé des troupes car les autorités locales sont impuissantes à maintenir l'ordre.

Un détachement de gardes civiques est arrivé à temps à Vilette pour empêcher les émeutiers de bruler les monuments.

Les nouvelles qui arrivent de toutes les parties de la Belgique sont très alarmantes et causent beaucoup d'excitation à Bruxelles.

Une troupe de lanciers a été attaquée à Bandoux par les émeutiers qu'elle voulait disperser, et ces derniers se sont battus avec tant de fermeté qu'ils ont forcé les soldats à retraiter en laissant sur le terrain plusieurs morts et blessés.

Le gouverneur Hainault a lancé une circulaire déclarant la ville et le district de Charleroi en état de siège et les troupes ont reçu ordre de faire feu sur les émeutiers qui refuseront de se disperser.

NOUVELLE PAROISSE

Une nouvelle paroisse vient d'être érigée dans le comté d'Yamaska, sous le nom de municipalité de Saint Benoit.

Cette nouvelle paroisse comprend " les gares de Wendover et d'Upton, et partie des seigneuries de Pierville, La Baie du Febvre et Saint Zéphirin de Courval. ce territoire détaché et se composant des parties limitrophes des municipalités de SaintThomas de Pierreville, Saint Antoine de la Baie du Febvre et Saint Zephirin de Courval, sous les dispositions du Statut de Québec, trente six Victoria, chapitre quarante "

UNION DANS LA VIE UNION DANS LA MORT.

Dans le canton de Clare, comté de Digby, vivait tranquillement une famille canadienne : Pierre Melançon était âgée de 86 ans et sa femme Marie portait gaiement ses 84 ans. Vendredi 19 mars le mari se sentit malade et dit à sa femme qu'il allait mourir. Marie lui répondit qu'elle mourrait quelques heures apres lui, car toute sa vie elle avait prié Dieu et la Bonne Ste-Anne du Cap Breton de survivre à son mari pour l'aider dans son agonie. A quatre heures de l'après midi Pierre mourrait et à huit heures du soir, Marie rendait son âme à Dieu.

Tout le village a tenu à accompagner ces braves gens à leur dernière demeure et veur prier sur leurs tombes.

LE FRÈRE FACILE.

Les restes de Benoit Pabot, connu sous le nom de Frère Facile, qui fut à une époque supérieur des frères des écoles chrétiennes aux Etats-Unis, ont été rapportés à New-York par le paquebot de la compagnie générale transatlantique, pour être ensevelis définitivement à Amawalk, comté de Westchester. N. Y. Le frère Facile est mort dans la retraite à Marseille le 2 avril 1877 à l'âge de 77 ans, après avoir consacré sa longue existence à l'éducation chrétienne. Il était né en France Deux ans avant sa mort il s'était retiré à Marseille, sa santé ne lui permettait plus de travailler. Il avait demandé dans son testament à être enterré " au delà des mers, au milieu des champs auxquels on fait rapporter beaucoup de fruits par le travail. " C'est pour se conformer à ce désir que ses restes sont transportés à Amawalk.

POUR ETRE BELLE

Savez-vous ce qu'il faut faire.
Pour être belle, ma chère ?...

Pour être belle il faut : Trois choses blanches : la peau, les dents, les mains ; trois choses courtes : les oreilles, les dents et....la langue ; trois choses noires : les yeux, les sourcils et les cils ; trois choses longues : la taille, les cheveux, les mains ; trois choses petites : le nez, la tête, les pieds ; trois choses rondes : le bras, la jambe et....la dot

Avis à nos lectrices qui réunissent les choses blanches, les choses noires, les choses longues, les choses courtes, les petites choses et les choses rondes.

Bulletin de la Semaine.

Il paraît à peu près certain que l'honorable M. Robertson sera incapable d'assister aux débats de la session prochaine.

Le *Travailleur*, de Worcester, nous apprend que M. F. Gagnon, son rédacteur propriétaire, est toujours dans le même état désespéré.

—M, Frédéric Gerbié qui est chargé par d'importantes maison, de commerce de preparer l'établissement de comptoirs français en Canada, est arrivé par le *Normandie*

On nous apprend que Melle Joséphine Cartier, fille aînée de sir George Etienne Cartier, est décédée à Cannes, France, le 19 du courant.

Dans la région minière situé aux environs de Bilboa, Espagne, une maladie d'une nature propre à exciter les soupçons, a fait dernièrement son apparition On suppose que c'est le choléra.

La législature provinciale d'Ontario a été prorogée jeudi après midi. Le discours de la prorogation a été prononcé par le lieutenant gouverneur Robinson.

L'élection de Bernard, qui fut déclaré élu par le comté de Verchères, vient, après le depouillement du vote par le juge Jetté, d'être annulée par un jugement de la cour Supérieure

La moisson est déjà commencée dans les Indes et sera bientôt terminée ; des navires attendent, prêts à être chargés, et l'on ne tardera pas à voir arriver en Angleterre et en France des blés nouveaux de 1886, tandis que les froments, dans ces deux pays, seront à peine au dessus de terre.

—St Jérôme aura bientôt un magnifique aqueduc. Les travaux commenceront de bonne heure ce printemps pour se terminer complètement à l'automne et couteront plus de $5,000.

On commencera aussi la construction d'un nouveau pont.

Le *Globe*, de Saint-Paul, Minesota, publié une dépêche qui lui est adressé de Miles City, Montana, et d'après laquelle Gabriel Dumont aurait laissé entendre qu'il s'est assuré le concours des Cris, des Cheyennes et des Pieds Noirs, au nombre de 3,000 guerriers, afin de créer une nouvelle insurrection dans le Nord Ouest

A une assemblée tenue samedi soir, la Chambre de Commerce d'Ottawa, a entendu les explications de M. Dalton McCarthy sur son bill pour l'établissement d'une cour de commissaires des chemins de fer pour le canada. L'assemblée a résolu d'adresser une requête aux deux Chambres du parlement, lui demandant l'adoption du bill. Outre M. McCarthy, l'hon. sénateur Clemmon, le maire McDougall et plusieurs autres messieurs adressèrent aussi la parole.

Les journaux américains parlent du prochain mariage du président des Etats-Unis, avec Mille Folsom, jeune personne d'une grande beauté et d'une grande distinction, que M. Cleveland a rencontrée lors d'une visite à la Maison Blanche, quelques jours après son inauguration. Depuis lors, ils ont échangé une correspondance suivie, et Mlle Folsom, qui est en ce moment en Europe, écrit chaque semaine à M Cleveland. On dit que ses lettres sont fort intéressantes.

On pense que le mariage aura lieu, en janvier prochain.

Les statistiques mortuaires du Canada pour février dernier constatent trente morts violentes, soixante neuf décès causés par la diphtérie et vingt et-un par la variole, dont quinze à Montréal. En cette dernière ville, le chiffre des mortalités du mois est de 314 : c'est le plus considérable.

En 1878 le Canada a produit 800,000 tonnes de charbon. En 1885 il a produit 1,800,00 0 c'est à-dire qu'en six ans, il augmenté sa production de un million de tonnes.

La vitalité, épuisée par excès de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

Etats-Unis.

Le Sénat américain a confirmé la nomination de William L. Alden, de New-York, au poste de consul général à Rome.

On mande de Washington que le ministre de Chine se prépare à quitter cette ville avec une trentaine de personnes composant sa suite. On assure que le départ du ministre de Chine ne se rattache pas à des difficultés diplomatiques qui se seraient élévées entre les Etats-Unis et le Céleste Empire.

O'Donovan Rossa a suspendu la publication de son journal *United Ireland*. On prétend que c'est à la demande de ses amis. La suspension durera jusqu'à ce que M. Gladstone ait fait connaître ses projets relativement à l'Irlande.

Les journaux américains annoncent que M John W. Mackay, le richissime Américain, dont la famille habite Paris, entrera prochainement au sénat de Washington, en qualité de sénateur du Névada.

EUROPE

On annonçait samedi après-midi, que MM. Chamberlain et Trevelyan ont résigné comme membres du cabinet Gladstone et que la reine a accepté leur résignation.

Le reichstag allemand a rejeté samedi, par un vote de 181 contre 3 le projet de loi de Bismarck concernant le monopole des liqueurs spiritueuses.

On annonce que Sa Sainteté vient de décider que les catholiques d'Angleterre peuvent appartenir à la ligue Primrose. Ceci règle une dispute qui a eu lieu entre l'évêque de Nottingham et les catholiques de son diocèse en raison à ces derniers.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 *E. 51th St., New York*, 16 *Mai*, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tortura mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que le deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous avec respect. **Z. P. WILDS.**"

Le cas cité ci-dessus est un entre mille Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système même de resister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale,** et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrumpu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

OBITUAIRE.

Les dépêches de Montréal nous apprennent que l'hon. juge Mousseu a succombé mardi soir à 7 hs. 30 à la maladie dont il souffrait depuis quelques jours seulement.

Il n'était âgé que de quarante huit ans. Admis au barreau en 1871, il s'était occupé pendant quelques années de journalisme : il fut élu député de Bagot en 1874. et entra dans le ministère fédéral en 1878, peu de temps avant la destitution de feu M. Letellier de Saint-Just Depuis 1882 à 1884, il fut premier ministre à Québec, et résigna pour être nommé juge à Rimouski.

Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui à Montréal.

Une dépêche de Paris annonce la mort de Madame la comtesse de Chambord, veuve de Monsieur le comte de Chambord, décédé, comme on le sait, à Frohsdorf, près de Vienne, (Autriche) le 24 août 1883.

Marie Thérèse Béatrix Gaétane, comtesse de Chambord, née le 14 juillet 1817, était archiduchesse d'Autriche Este et la fille aînée de feu François 1V, duc de Modène :

Une lettre d'Halifax annonce la mort de M. J. S McDonald, ancien député du comté Kings, île du Prince Edouard. M. McDonald se rendait à la Colombie Anglaise. Il a été trouvé mort sur le convoi. On pense qu'il a été assassiné ; il était couvert de blessures. On tient une enquête sur cette mort prématurée

UN MEURTRE À DESCHAMBAULT.

Voici les circonstances dans les quelles le meurtre a été commis.

Le défunt M. Alphonse Perrault avait loué une sucrerie de M Zéphirin Perrault qui est propriétaire d'une grande étendue de terre au nord de Deschambault. Marcotte qui prétendait que ce lot de terre était sa propriété appris cette location avec fureur et résolut de ne pas laisser violer sa prétendue propriété.

Hier, plus décidé que jamais à mettre son projet à exécution, il se dirigea vers la cabane à sucre sise sur ce lot de terre ayant eu le soin de s'armer d'un fusil Il s'installa dans la cabane, ferma soigneusement la porte et attendit le nouveau locataire.

Quelques instants après, M Alphonse Perrault, accompagné de J B. Douville, marchand et agent de M. Zéphirin Perrault et trois autres hommes arrivèrent à la cabane dont la porte était solidement fermée.

Ils frappèrent, demandant à Marcotte d'ouvrir, mais ce dernier refusa.

Voyant cet entêtement, un des nouveaux arrivés enfonça la porte d'un coup de pied. Au même instant le malheureux Alp. Perrault reçu la décharge d'un fusil de chasse dans la tête et roula sur le sol.

Ses amis s'élancèrent pour saisir l'assassin, mais Mercotte mit la main sur une hache pour se protéger pendant qu'il rechargeait son arme.

Les compagnons de la victimes voyant que l'assassin semblait décidé à recommencer, se retirèrent laissant Perrault mort sur le seuil de la cabane.

Alors Marcotte pris le chemin de sa maison et n'a été arrêté que ces jours ci.

TRISTE FIN D'UNE BATAILLE ENTRE DEUX JEUNES GENS A BATISCAN.

Une bien triste affaire s'est passée à Batiscan lundi dernier. Ad. Fugère et un autre jeune homme se sont pris de querelle, et d'un mot à l'autre ont fini par en venir à la bataille. Pendant la lutte, Fugère tomba à la renverse. Comme il ne se relevait pas, quelques amis se précipitèrent à son secours et le trouvèrent inanimé. Il demeura dans cet état jusqu'au lendemain et mourut. Le coroner Badeau fut mandé et ouvrit une enquête avec le Dr Blair de Trois Rivières et le Dr Alain de Batiscan. On fit l'autopsie, et les médecins trouvèrent un abcès dans la tête du malheureux, qui devait y exister depuis son enfance, et qui entraîna sa mort dans la chute qu'il fit Un des médecins a déclaré qu'il n'avait jamais vu un crâne aussi fragile.

BISMARCK ET LE SOCIALISME.

— Bismarck, dans un discours qu'il a prononcé récemment au reichstag, faisant allusion au progrès du socialisme, a dit: " A l'époque de la révolution française, le socialisme a été un puissant agent moral des victoires françaises, et l'histoire pourrait se répéter, bien que je croie qu'aujourd'hui l'armée française est opposée au mouvement des ouvriers Il est impossible de dire quel parti l'emportera.

Si de grandes révolutions ébranlaient de nouveau l'Europe, elles entraîneraient des complications beaucoup plus graves que celles par lesquelles nous avons passé, parce quelles auraient par un côté un caractère international. Quand ces mouvements se produiront, je voudrais que l'Allemagne s'y oppose de toutes ses forces. "

Ce discours a créé une grande sensation à raison des troubles socialistes qui se sont produits en Belgique et dans d'autres pays.

ENGRAIS DE MARNE

Il se fait en ce moment au Nouveau Brunswick un grand commerce de coquilles et de vases Les industrieux fermiers acadiens en font chaque année d'amples provisions pour engraisser leurs terres.

Parmi ces hommes de progrès on doit citer le curé Bouctouche qui en a employé 1500 voyages cet hiver. Il en est de MM. Dominique Robichaux, Ferdinand Girouard et autres du même endroit qui en ont mis 1000 voyages sur leurs terres. Au delà de cinquante paysans acadiens sont occupés à ce travail sur la rivière.

On écrit de Bouctouche :

" Vos lecteurs peuvent se faire une idée de la quantité d'engrais qu'on va arracher à la mer et répandre sur les terres Cette industrie fait des progrès chaque hiver. Tant mieux. Nos fermiers commencent à comprendre leurs véritables intérêts Les gens de Moncton offrent des prix avantageux pour faire sortir cette marne et la mettre à bord des chars. Sous peu d'année nous aurons des fermes modèles qui pourront rivaliser avec celles de nos voisins de l'Ile St Jean. "

VENTES PAR LE SHERIF

ARTHABASKA.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal

No. 1605 DAME MARIA ANN POZER, Demanderesse ; contre ROBERT MITCHELL *et al.*, èsqualité, Defendeurs.

1. Le lot numéro quatorze dans le douzième rang du canton de Ireland, contenant deux cents acres, connu et désigné comme lot numéro six cent cinquante cinq (655). des plan et livre de renvoi officiels du canton de Ireland.

2. La partie sud est du dit lot numéro quatorze dans le dit douzième rang, contenant soixante et seize acres, connue et désignée comme partie du numéro six cent cinquante quatre (654), des plan et livre de renvoi officiels du dit couton de Irland.

Pour être vendus au bureau du Régistrateur pour le comté de Mégantic, à Inverness, le TRENTE UNIEME jour de Mai prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

AUGUSTE QUESNEL,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 24 mars 1886.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules ; énergiquement*, de 4 *à* 6 *pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie, les Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses modérées pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsées par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes**, la **Goutte**, la **Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs, l'Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Écoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boite des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.



J. C. THIBAULT

FERBLANTIER

ARTHABASKA STATION.

LE PUBLIC trouvera à cet établissement, qui est le plus considérable de tout le District, UN ASSORTIMENT COMPLET de FERBLANTERIES de 1ère qualité.

Chaudières à Sucre,

Tuyaux en fer de toute sorte

NOUS TARAUDONS ET COUPONS SUR DEMANDE.

-POELES !-

NEUFS

ET DE

SECONDE MAIN.

Poseur de Fournaises a air chaud, &c. &c &c.

Les commandes seront exécutées sans délai.

Une visite sollicitée.

Soumissions

POUR LIVRES DE CREDITS.

Dans l'affaire de

NARCISSE GUILLEMETTE

DE ST GRÉGOIRE, COMTÉ DE NICOLET.

Insolvable

Des soumissions seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à Mercredi le 31 Mars courant à Midi, pour l'achat des Livres de Crédits appartenant à cette succession comme suit :

Livres de Crédits	924,26
Billets promissoires	272,10
	$1246,36

Conditions : Argent comptant, ou billet approuvé pour offre à terme.

Une liste des Crédits est déposée à mon bureau.

HENRY A BEDARD,
Cess. Syndic.

Bureau de
Bédard, Girard & Cie.
Coin des Rue Notre-Dame & Lamontagne.
Québec 22 Mars 1886.

A Vendre.

La grande étendue de terre connue sous le nom de "The Ross Land." située dans les cantons de Wendover, Simpson, Warwick et Kingsey, en tout à peu près 27, 700 acres.

Cette propriété est probablement celle qui a le plus de valeur, comme terrain boisé pour la récolte d'écorce de pruche, dans tout le Canada. De plus la terre est admirablement propre à l'agriculture et est boisée de pins et d'épinettes aussi bien que de pruche et d'autres essences.

Ces terres sont maintenant offertes en vente et divisées en lots à la convenance des acheteurs. On peut obtenir tous renseignements tant qu'aux prix et conditions, de M. Robert Ritchie, Drummondville, qui se fera un plaisir de donner tous les renseignements voulus. Les conditions de paiement seront des plus faciles.

Dans le cas ou quelques-uns des lots ne seraient pas vendus d'ici au premier avril, on se propose de les offrir en vente à l'encan le 12 mai prochain.

AVIS

est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session pour obtenir un acte d'incorporation d'une Compagnie de Chemin de Fer ayant pouvoir de construire, posséder et gérer un chemin de fer d'un point à où près du village de Victoriaville dans le Comté d'Arthabaska, à travers le comté d'Arthabaska, et de Wolfe pour unir les chemins de Fer du Grand Tronc et du Québec Central.

Sherbrooke le 5 Mars 1886.

IVES BROWN & FRENCH
Avocats des Pétitionnaires.

Assurance Mutuelle contre le Feu

DE STANSTEAD & SHERBROOKE.

ETABLI - 1885

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEO. H. ALLAN, Waterloo.	JOSEPH BEDARD, Richmond.	LT.-COL. R. T. MORRIS, Asco
C. A. BAILY, Cookshire.	F. P. BUCK, Sherbrooke.	DR T. M. PRIME, Knowlton
H. B. BROWN, Sherbrooke.	S. H. C. MINER, Granby.	M. F. HACKETT Stanstead.

H. B. BROWN, Pres't S. H. C. MINER, Vice Pres't GEO. ARMITAGE, Sec. and Treas.

Pertes ajustées libéralement & promptement réglées. Risques pris avec soin et GRANDES LIGNES LIGNES évitées.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District Electoral de Mégantic

AVIS

Le Rév seur du District Electoral de Mégantic, dans la Province de Québec. nommé en exécution de l'*Acte du cens électoral*, donne par le présent avis qu'il a terminé et publié, de la manière prescrite par le dit acte. la premiére liste générale des électeurs pour le dit District Electoral, et que conformément au dit acte il tiendra une séance pour la révision préliminaire de la dite liste en la Salle d'audience du Palais de Justice, à Inverness, dans le Canton de Inverness, en le dit District Electoral, en la Province susdite, à dix heures de l'avant-midi,

LUNDI, LE TRENTIEME JOUR du MOIS de MARS PROCHAIN (1886.)

Toute personne faisant objection à quelque nom inscrit sur cette liste pourra, en tout temps avant le dit jour, et toute personne désirant ajouter quelque nom à cette liste, ou désirant l'amender autrement, pourra, le ou avant le vingt-troisième jour de mars prochain(1886). remettre au dit Réviseur, ou lui expédier par lettre enregistrée, à son bureau ou a son adresse, un avis par écrit et autant que possible d'après la formule donnée à cette fin dans l'annexe du dit acte, indiquant le ou les noms auxquels il est fait objection, ainsi que les motifs de cette objection, ou le ou les noms que l'on veut faire ajouter à la liste, avec les raisons à l'appui et les particularités du cens électoral et le domicile des personnes dont on veut faire ajouter les noms, ou les particularités de toute autre modification proposée, avec les raisons à l'appui ; et tout tel avis devra être signé par la personne qui le donnera, et mentionner sa résidence. son occupation et son adresse postale. Dans le cas où celui qui donnera ainsi avis ferait objection au nom de quelque personne déjà inscrit sur la liste, il devra aussi faire remettre ou expédier par la poste à la dernière adresse connue de la personne dont on veut faire retrancher le nom, et par lettre enrégistrée, en même temps que le dit avis sera donné au Réviseur, copie de l'avis donné.

Daté à St. Ferdinand, ce vingt-septième jour de Février 1886.

A SCHAMBIER.

Réviseur pour le District Electoral de Mégantic.

LOTERIE

Pour venir en aide à la construction de

L'HOTEL-DIEU.

Un terrain spacieux, situé au centre du village d'Arthabaskaville et dans le voisinage immédiat du Collége et de l'Hôtel-Dieu, ayant été mis généreusement à notre disposition pour nous aider dans la construction d'un hôpital, nous avons décidé, à la suggestion de personnes s'intéressant au succès de notre œuvre, de faire une

Loterie de Dix Emplacements

situés sur les rues principales et sur l'Avenue projetée de l'Hôtel-Dieu, ces emplacements ayant 60 pieds de front dont 5 de 150 de profondeur et les cinq autres de 110 pds. de profondeur. Ces emplacements sont libres de toutes hypothèques et redevances.

Sa Grandeur l'Evêque de Nicolet, à l'exemple de Mgr. des Trois-Rivières, a daigné approuver et bénir ce projet de loterie.

NOUS AJOUTONS

50 PRIX EN ARGENT,

Savoir :

25 PRIX DE $5,00—20 PRIX DE $10.00—4 PRIX DE 20 .00,--ET 1 PRIX DE $50.00.

Le tirage qui aura lieu aussitôt que 6000 billets de 50cts. auront été vendus, se fera sous la direction de Messire Roy, chapelain de l'Hôtel-Dieu, lequel présidera aussi le comité chargé d'en déterminer le mode. La date et le lieu seront publiés d'avance. Une copie du plan avec les numéros des emplacements, sera adressé à Monsieur le Curé de chaque paroisse où la vente des billets aura lieu.

Cette loterie est autorisée par Sa Grandeur Monseigneur notre Evêque et nous espérons que ce haut patronage nous attirera la coopération de toutes les âmes charitables du district.

LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE ST. JOSEPH D'ARTHABASKAVILLE.

Nous approuvons avec plaisir le projet de Loterie ci-dessus pour venir en aide à la construction de l'Hôtel Dieu d'Arthabaskaville et nous prions le Seigneur de le bénir tout particulièrement. (Signé) † L. F., Ev. des Trois-Rivières.
Le 29 Juin 1885. † ELPHEGE, Ev. de Nicolet.

AVIS

Le soussigné, curateur à la succession de feu Robert Frizzell, en son vivant marchand de Kinnear's Mills, donne avis qu'il s'adressera à la Cour Supérieure du District d'Arthabaska par son procureur le dix huit mai prochain pour obtenir sa décharge comme curateur à la dite succession.

C. N. ROBITAILLE,
Curateur.

Arthabaskaville 15 Mars 1886.

Pour 25 cents

LA LIBRAIRIE J. B ROLLAND ET FILS,

6 A 14 RUE ST. VINCENT A MONTRÉAL

adressera *franco* à toute personne qui enverra la somme ci-dessus.

1o L'Almanach agricole pour 1886
2o L'Almanach des Familles pour 1886.
3o Le Calendrier de la Puissance pour 1886.

J. B. ROLLAND ET FILS.
Montréal

J.N. BERGERON

MEDECIN-CHIRURGIEN

STANFOLD.

Spécialité en médecine. Traitement des maladies des yeux.

N. B.—Venant de recevoir deux séries de verres à lunette, le Dr. Bergeron est en état de donner le numéro des lunettes aux myopes et aux presbytes.

23 Juin 1883—1 an

COMMIS DEMANDÉ.

Un commis de plusieurs années d'expérience dans un magasin général, trouvera de l'emploi avec bon salaire chez le soussigné.

PAUL TOURIGNY.
Marchand

Arthabaska Station.

HECTOR DESCHAMPS

HUISSIER
DURHAM SUD.

Se charge de collections et de tous services dans sa branche avec ponctualité.

6 mars 1880
l'an



HARMONIUMS

DE BELL

EN VENTE CHEZ

D. O. BOURBEAU,

Arthabaska Station.

Ces instruments sont de première classe et seront vendus à des

PRIX REDUITS.

JOHN LAW

Melbourne P. Q.,

Manufacturier

DE

PORTES ET CHASSIS.

Le soussigné a constamment en mains, une quantité de Portes et Châssis qu'il vendra à

Bon Marché,

POUR ARGENT COMPTANT

Il manufacture aussi le

BOIS EN MOULURES,
CADRAGES,
BALUSTRADES D'ESCALIER, &c., &c.,

sur commande, dans les meilleurs styles et à bref délai.

Envoyez vos ordres par la malle au manufacturier,

JOHN LAW,
Melbourne P. Q.

6m.

AU PUBLIC.

—o—

Le soussigné a pris une Licence d'Encanteur et est prêt à entreprendre toute affaire en cette branche aux conditions les plus faciles, promettant entière satisfaction.

Il continue comme par le passé à pratiquer comme Huissier, et se chargera avec plaisir de toutes collections et autres services.

Moulins a Coudre

Constamment en mains à sa résidence. Conditions avantageuses.

Une visite est sollicitée.

Elz. PIUZE,
Arthabaskaville

Etabli en 1853

LA WATERTOWN

Cie. d'Assurance Agricole

PAR ACTIONS,

DE WATERTOWN, N. Y.

N'assure que les propriétés rurales et résidences privées.

Elle paie les pertes par le feu et la foudre que le feu s'ensuive ou non. Pertes remboursées pour les animaux tués par la foudre n'importe où sur la ferme.

CAPITAL CASH.....$300,000,00
" REVENUS.....$1,491,624.83

Cette compagnie a déposé $100,000 entre les mains du gouvernement de la Puissance comme garantie des pertes qu'elle pourra subir en Canada.

ISAAC MUNSON — Président.
H. M. TERNS — Secrétaire.
DEWEY & BUCKMAN — Agts généraux.
Brockville, Ont.

E. PIUZE, Agent local
Arthabaskaville. P. Q

6 m. 25 Août 83.

RICHMOND, DRUMMOND ET YAMASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement. On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE.
Président.
JAS. ALEXANDER,
Sect.-Trésorier.

LA CITOYENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE,

Contre le Feu

Contre les Accidents.

L. J. CANNON
Agent
Arthabaskaville.

AVIS

est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session pour obtenir un acte d'incorporation d'une Compagnie de Chemin de Fer ayant pouvoir de construire, posséder et gérer un chemin de fer d'un point à où près du village de Victoriaville dans le Comté d'Arthabaska, à travers les comté d'Arthabaska et de Wolfe pour unir les chemins de Fer du Grand-Tronc et du Québec Central.

Sherbrooke le 5 Mars 1886.

IVES BROWN & FRENCH
Avocats des Pétitionnaires.

TERRE À VENDRE.

De 60 arpents en superficie dont 10 en bon état de culture, située à St. Remi de Tingwick.

Cette propriété est voisine de l'église et sera vendue bon marché, aux conditions les plus faciles. Elle renferme une magnifique sucrerie de 1200 à 1500 très belles érables, avec une bonne cabane à sucre. S'adresser sur les lieux ou par lettre à M. le curé de St. Rémi Tingwick.

A Vendre.

La propriété actuellement occupée par J. C. Thibault ferblantier, située dans le centre du village de Victoriaville. vis-à-vis la Banque Jacques-Cartier, et à quelques pas seulement de la gare du Grand-Tronc. C'est une magnifique bâtisse toute neuve, en briques et à 2 étages, bien finie. Cette bâtisse à été construite pour pouvoir loger une famille et faire un bon magasin, il y a aussi un hangard, étable, etc. Conditions très facile.

S'adresser par lettre ou autrement au propriétaire

J. C. THIBAULT,
Victoriaville.

LA BANQUE

Jacques-Cartier

BATISSE VOISINE DU MAGASIN
de Mr D. O BOURBEAU,

Victoriaville.

Toutes les affaires de Banque seron transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous accepterons les dépôts de 25 centins et au-dessus.

J. A. COOKE;
Gérant,
C. JOSEPH LABERGE,
Comptable

ADRESSES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

CREPEAU & COTÉ,

Arthabaskaville Bureau, Rue de la Cour.

EUGENE CREPEAU, C. R.
P H COTÉ

PACAUD & CANNON.

Arthabaskaville. Bureau : Rue de l'Eglise.

E. L. PACAUD L. J. CANNON

LAURIER & LAVERGNE

Arthabaskaville. Bureau : Rue de l'Eglise.

E. J. HEMMING D. C. L.

AVOCAT.

DRUMMONDVILLE.

LOUIS RAINVILLE

NOTAIRE.

ARTHABASKAVILLE.

Bureau, rue de l'église. Argent à prêter Assurance contre le feu, sur la vie. Billets de chemins de fer à vendre pour Manitoba, l'Ouest, le Passumpsic, le Vermont Central le Grand-Tronc.

30 Sept. 1882.

J. E. Girouard

NOTAIRE,

DRUMMONDVILLE, P. Q.

Jan. 84--85 Pd.

L. LAVERGNE

NOTAIRE

CESSIONNAIRE DES GREFFES
DE FEU F. X. PRATTE N. P.
ET P. N. PACAUD N P.

Stanfold, P. Q.

J. N. GASTONGUAY

ARPENTEUR & INGÉNIEUR
CIVIL.

Tient son bureau rue de la Cou

Dr. GRAVEL,

ARTHABASKAVILLE.

Consultations à toutes heures
Bureau Rue de l'Eglise.

Dr. E. T. BELLEAU

Docteur en Médecine.

Arthabaskaville

Bureau : coin des rues de l'Eglise et de la Cour, au-dessus du magasin de M. Gendreau, fils

Consultation à toute heure.

29 Août 85—1a.

GLASGOW & LONDON,

CIE. D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU.

Alf. ASSELIN,

Agent

ARTHABASKA STATION.

Hotel Jacques-Cartier

Jos. BELIVEAU, Proprietaire,

23, 25, 27,

PLACE JACQUES-CARTIER,

Montreal.

Livres et Papeterie

Nous avons toujours, comme précédemment un grand choix d'ouvrages de

LITTERATURE HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCES, MEDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de Librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement de notre établissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en Librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS.

Nos 6, 8, 10, 12 et 14 Rue Saint-Vincent.

3m MONTREAL.

ESPERANCE

POUR LES SOURDS,

NOTRE TYMPAN ARTIFICIEL ET PERFECTIONNÉ guérit la surdité dans toutes ses phases Il est recommandé par les savants d'Europe et d'Amérique. Ecrivez et demandez un *livre descriptif illustré* contenant les témoignages de docteurs, juges, ministres, d'hommes et de femmes distingués qui ont été guéris en l'employant, et qui le *recommandent avec le plus grand plaisir.* On ne le voit pas en le portant. Il ne fait pas souffrir et donne une guérison permanente. Adresse : J. H. NICHOLSON, 93 CLINTON PLACE, NEW-YORK.

29 Août 85.-6m

VENTES PAR LE SHERIF

ARTHABASKA.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

C. S. A. No. 175.—JOSEPH POIRIER, Demandeur ; contre STANISLAS PICHÉ, Défendeur, et Basile Théroux, curateur au délaissement

Le tiers sud-ouest longitudinal du lot de terre No. 9 du 12me rang du canton de Bulstrode, joignant du côté sud-ouest à Zoël Piché, et du côté nord-est à Stanislas Piché—avec toutes les bâtisses dessus construites, sans aucunes réserves.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Valère de Bulstrode, le VINGT ET UNIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

AUGUSTE QUESNEL, Jr.,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 17 mars 1886.

FIERI FACIAS DE TERRIS

C. S. A. No. 34.—NAPOLEON CHARLES CORMIER, Demandeur ; contre FRANÇOIS MAHEUX, Défendeur ; et Elzéar Piuze, curateur au délaissement.

Le numéro 1024, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte Sophie d'Halifax, comté de Mégantic—avec maison et autres bâtissses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte Sophie d'Halifax, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à NEUF heures de l'avant-midi.

AUGUSTE QUESNEL, Jr.,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaska, 17 mars 1886.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

C. S. M. No. 2016.—THE DUNDEE MORTGAGE AND TRUST INVESTMENT COMPANY (en commandite), Demanderesse ; contre DAME SINAI JONES, veuve de feu Griffith Williams et al., ès-nom et qualité, Défendeurs.

Partie du lot numéro sept, dans le deuxième rang du canton de Kingsey, contenant environ cent cinquante acres, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour chemins publics ;—avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue à la porte de l'eglise paroissiale de la paroisse de Saint-Félix de Kingsey, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

AUGUSTE QUESNEL,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 17 mars 1886.

FIERI FACIAS DE TERRIS

C. S. A. No 3.—LOUIS BEAUDOIN, Demandeur ; contre HONORE RACINE, Défendeur.

Deux arpents et demie de terre de front sur la profondeur du lot ci-après mentionné, étant la moitié nord-est de la moitié nord-est du lot numéro un, du septième rang du canton de Thetford, comté de Mégantic—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sacré Cœur de Marie Thetford, le VINGT SIXIEME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi.

AUGUSTE QUESNEL, Jr.,
Député Shérif,

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 17 mars 1886.

CANADA
Province de Québec
Districtd' Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT
dans et pour le Comté de Drummond.
No. 5193

JAMES ALEXANDER, marchand de la ville de Richmond.

vs Demandeur

WILLIAM BELL, cultivateur, cidevant du Canton de Durham et maintenant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Drummondville 6 mars 1886.

J. T. CAYA.
G. C. C

AVIS.

Le soussigné, curateur à la succession de feu Robert Frizzell, en son vivant marchand de Kinnear's Mills, donne avis qu'il s'adressera à la Cour Supérieure du District d'Arthabaska par son procureur le dix huit mai prochain pour obtenir sa décharge comme curateur à la dite succession.

C. M. ROBITAILLE,
Curateur.

Arthabaskaville 15 Mars 1886.

A Vendre.

La grande étendue de terre connue sous le nom de "The Ross Land." située dans les cantons de Wendover, Simpson, Warwick et Kingsey, en tout à peu près 27, 700 acres.

Cette propriété est probablement celle qui a le plus de valeur, comme terrain boisé pour la récolte d'écorce de pruche, dans tout le Canada. De plus la terre est admirablement propre à l'agriculture et est boisée de pins et d'épinettes aussi bien que de pruche et d'autres essences.

Ces terres sont maintenant offertes en vente et divisées en lots à la convenance des acheteurs. On peut obtenir tous renseignements tant qu'aux prix et conditions, de M. Robert Ritchie, Drummondville, qui se fera un plaisir de donner tous les renseignements voulus Les conditions de paiement seront des plus faciles.

Dans le cas ou quelques-uns des lots ne seraient pas vendus d'ici au premier avril, on se propose de les offrir en vente à l'encan le 12 mai prochain.

J.C. THIBAULT

FERBLANTIER

ARTHABASKA STATION.

LE PUBLIC trouvera à cet établissement, qui est le plus considérable de tout le District, UN ASSORTIMENT COMPLET de FERBLANTERIES de 1ère qualité.

Chaudières à Sucre,

Tuyaux en fer de toute sorte

NOUS TARAUDONS ET COUPONS SUR DEMANDE.

-POELES !-

NEUFS

ET DE

SECONDE MAIN.

Poseur de Fournaises a air chaud, &c. &c. &c.

Les commandes seront exécutées sans délai.

Une visite sollicitée.

J.N. BERGERON

MEDECIN-CHIRURGIEN

STANFOLD.

Spécialité en médecine. Traitement des maladies des yeux.

N. B.—Venant de recevoir deux séries de verres à lunette, le Dr. Bergeron est en état de donner le numéro des lunettes aux myopes et aux presbytes.

23 Juin 1883—1 an

JE VIENS DE RECEVOIR

A L'OCCASION DES FETES

LE PLUS

Grand Assortiment

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en Pianos à queue, (de tous les formats), Pianos droits, (nouveaux modèles), Pianos carrés et Orgues de Chapelles et de Salons

Hazelton — Knabe — Fischer — Dominion

PIANOS

Kranich & Bach

Orgues-Harmoniums "DOMINION", Tous instruments de Choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE

1676 Rue Notre-Dame, 1676

MONTREAL,

Z. LAPIERRE

Fabricant de chassures

---306---

Rue St. Paul, Montreal.

TERRE A VENDRE.

La plus belle ferme de Ste Elizabeth de Warwick. Audelà de 150 acres en superficie —très fertile—bien bâtie—Conditions faciles S'adresser à

Ed. H. LALIBERTÉ
Notaire Warwick

3m.

LEVAIN COMPRIME

DE

FLEISCHMANN & Co.

Manufacturiers et premiers fabricants en Canada de levain comprimé.

Ce levain est un pur extrait de grains choisis, absolument libre de toute chimisterie ou adultération, et a donné satisfaction universellement partout où il a été employé. Si on en fait usage selon les directions, le pain sera beaucoup plus blanc et meilleur &c que le pain fait avec d'autre levain.

Ecrivez pour un échantillon gratis. Tous les marchands bien posés le vendent. Les boulangers de première classe l'emploient. Essagez.

Entrepot : No. 70 RUE ST.

ANTOINE MONTRÉAL,

J, STEWART,

Gérant.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

Journal Hebdomadaire,

Parait tous les Samedis

ABONNEMENT.

Un an (*Nécessairement d'avance*)...$1.50

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.—Il sera chargé $2.00 par année à ceux qui n'auronpas payé d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année.

L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a.

Toute correspondance devra être accompagnée d'un nom responsable. Aucun écrit anonyme ne sera publié.

Les manuscrits publiés ou refusés, ne seront point retournés.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées à raison de 10 centins par ligne, pour la première insertion, et de trois centins pour les insertions subséquentes.

Toutes correspondances personnelles ou d'une nature intéressée, tous rapports d'institutions financières ou autres, seront insérés, à titre de réclames, au taux de 20 centins par ligne

On traitera de gré à gré pour les annonces commerciales à long terme, pour lesquelles annonces, on fera une grande réduction, sinon, elles seront chargées aux taux ci-dessus.

On devra, dans tous les cas, donner à l'Administration avis de discontinuer toute annonce à l'expiration du temps fixé, sans quoi la publication en sera continuée au prix convenu, ou le tarif ci-dessus

Toute lettre d'argent devra être enrégistrée et adressée : l'*Union des Cantons de l'Est*, Arthabaskaville, P. Q.

Imprimé, rue de la Cour, à Arthabaskaville par Denis Leblanc pour le compte de Dme. V. H. Tousignant, éditeur propriétaire.